

Porte-plume réservoir.

M. GEORGE SHEY résidant en France (Seine).

Demandé le 15 juin 1950, à 16^h 52^m, à Paris.

Délivré le 12 novembre 1952. — Publié le 4 février 1953.

L'invention concerne un porte-plume réservoir réalisé de telle sorte que d'une part tout le dispositif de remplissage soit disposé à l'intérieur du corps sans aucun levier ou bouton-poussoir extérieur de commande et d'autre part que le remplissage puisse être obtenu de façon parfaite grâce à un aplatissement complet et régulier de la poche en caoutchouc ou matière analogue constituant le réservoir.

Dans ce but ladite poche est entourée par un élément tubulaire rigide, de préférence en métal, solidaire comme elle de l'embout portant la plume et dans la partie médiane duquel est ménagée une large entaille permettant d'y introduire un doigt et d'appuyer sur une plaquette insérée, au droit de l'entaille, entre la paroi extérieure de la poche souple et la paroi intérieure de l'élément tubulaire rigide et en contact avec la poche sur toute sa partie utile.

On comprend que, grâce à cette disposition, le remplissage s'effectue en enlevant l'embout porte-plume qui est solidaire de l'ensemble du dispositif puis en appliquant avec le doigt et à la hauteur de l'entaille une pression sur la plaquette sensiblement en son milieu ce qui assure un aplatissement complet de la poche, la plaquette restant constamment parallèle à elle-même. Par ailleurs le dispositif de remplissage est complètement indépendant du corps qui peut être moulé d'une seule pièce sans ouverture ni dispositif apparent comme dans le cas d'une commande par levier et sans bout rapporté avec bouton en saillie comme c'est le cas dans un dispositif à bouton-poussoir.

Au dessin annexé donné uniquement à titre d'exemple d'un mode de réalisation du dispositif suivant l'invention :

La figure 1 est une coupe longitudinale d'un stylo suivant l'invention;

La figure 2 est une vue en plan du dispositif de remplissage;

La figure 3 est une coupe longitudinale du dispositif de remplissage en position de compression.

En se reportant au dessin, 1 désigne le corps monobloc du stylo sur lequel est vissé en 2 l'embout porte-plume 3. Le dispositif de remplissage comprend la poire habituelle 4 en caoutchouc ou matière analogue fixée à l'embout 3 et un tube métallique cylindrique 5 pénétrant dans l'embout 3 et entourant complètement la poire 4. Ce tube 5 comporte dans sa partie médiane une large entaille 6 et, au droit de cette entaille, une plaquette 7 est logée entre le tube 5 et la poire 4 de façon à s'appuyer sur la poire sur toute sa longueur utile. La plaquette 7 est de préférence reliée au tube 5, pour éviter qu'elle puisse se déplacer, par une lame élastique 8 formée par un découpage de la paroi du tube 5 et dont l'extrémité libre est engagée, coulissante ou non, dans un étrier 9 solidaire de la plaquette 7.

Le fonctionnement est évident : pour remplir le porte-plume il suffit de dévisser l'embout 3 pour sortir du corps 1 l'ensemble représenté à la figure 2, puis d'appuyer avec le doigt sur la plaquette 7 à travers l'entaille 6. Cette pression s'exerçant perpendiculairement à la plaquette et dans sa partie centrale assure un enfoncement de celle-ci parallèlement à elle-même et, par conséquent, un écrasement complet de la poire 4. Il suffit ensuite de tremper la plume dans l'encrier et de relâcher la pression du doigt pour obtenir le remplissage complet de la poire 4.

Bien entendu l'invention n'est nullement limitée au mode d'exécution représenté et décrit qui n'a été choisi qu'à titre d'exemple.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un porte-plume réservoir dont le réservoir est constitué par une poche en caoutchouc ou matière analogue fixée sur l'embout amovible portant la plume, ce stylo étant remarquable notamment par les caractéristiques suivantes considérées séparément ou en combinaison :

a. Le corps du stylo est monobloc et la poche

réservoir est entourée par un élément tubulaire rigide, de préférence en métal, solidaire comme elle de l'embout portant la plume et dans la partie médiane duquel est ménagée une large entaille permettant d'y introduire un doigt et d'appuyer sur une plaquette insérée, au droit de l'entaille, entre la paroi extérieure de la poche souple et la paroi intérieure de l'élément tubulaire rigide et en contact avec la poche sur toute sa partie utile;

b. La plaquette est reliée à l'élément tubulaire

par une lame flexible constituée de préférence par une partie découpée de la paroi dudit élément tubulaire;

c. L'extrémité libre de la lame flexible est engagée de manière coulissante ou non dans un étrier solidaire de la plaquette.

GEORGE SHEY.

Par procuration :

Cabinet LAVOIX.

Fig. 1

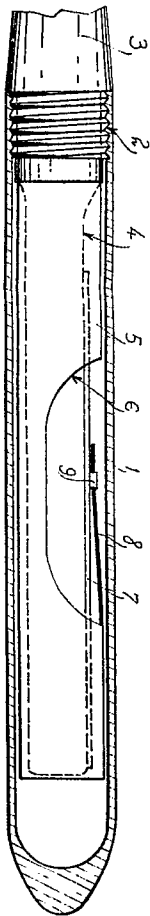


Fig. 2

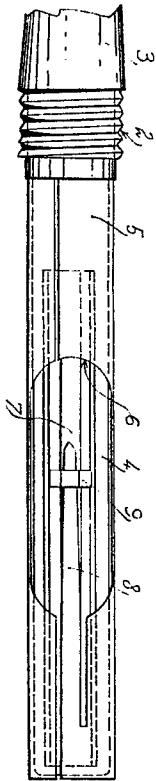


Fig. 3

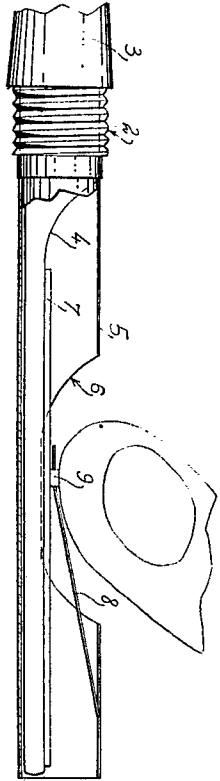


Fig. 1

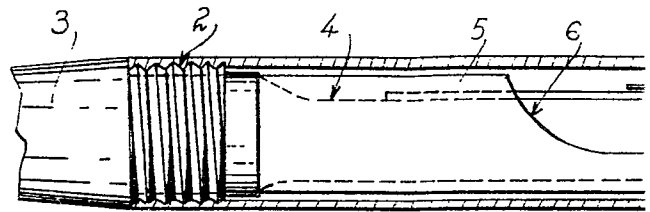


Fig. 2

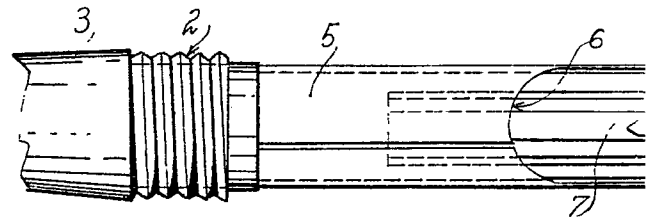


Fig. 3

